



APPUI PONCTUEL AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES"

BDI 040 18 11

RAPPORT ANNUEL

Table des matières

1	Fiche projet (1 page)	4
2	situation ACTUELLE EN BREF (Max. 1 page)	5
3	Bilan de la planification des activités	6
	3.1 <i>Aperçu des activités</i>	6
	3.2 <i>Analyse de la planification des activités (1 page)</i>	11
4	Bilan des finances	12
	4.1 <i>Aperçu des dépenses par rapport au planning financier</i>	12
	4.2 <i>Analyse du planning financier (1 page)</i>	13
5	Suivi des indicateurs (max. 3 pages)	14
	5.1 <i>Objectif spécifique</i>	14
	5.2 <i>Résultats</i>	14
	5.3 <i>Évolution des indicateurs (graphique)</i>	15
6	Appréciation des critères de suivi (max. 3 pages)	16
	6.1 <i>Efficienc</i> e	16
	6.2 <i>Efficacit</i> é	17
	6.3 <i>Durabilit</i> é	18
7	Mesures et recommandations (Max. 2 pages)	19
	7.1 <i>Synthèse des critères d'appréciation</i>	19
	7.2 <i>Recommandations</i>	19
8	NouveAU planNING (année n+1) (Max. 4 pages)	21
	8.1 <i>Planning des activités de l'année N+1</i>	21
	8.2 <i>Planning financier de l'année N+1</i>	22
9	Conclusions	23
	9.1 <i>Activités et Finances</i>	23
	9.2 <i>Critères de suivi</i>	23
	9.2.1 <i>Efficienc</i> e	23
	9.2.2 <i>Efficacit</i> é	23
	9.2.3 <i>Durabilit</i> é	23
	9.3 <i>Avis de la SMCL sur les recommandations</i>	23
	9.3.1 <i>Recommandations relatives au planning des activités</i> Error! Bookmark not defined.	
	9.3.2 <i>Recommandations relatives au planning financier</i>	Error! Bookmark not defined.
	9.3.3 <i>Recommandations relatives au Cadre logique</i> ... Error! Bookmark not defined.	

9.3.4 Autres recommandations**Error! Bookmark not defined.**

10 Annexes 24

10.1 Tracking Gantt view / Activités.....*Error! Bookmark not defined.*

10.2 Rapport de base / Activités (AdeptTracker).....*Error! Bookmark not defined.*

10.3 Mesure des indicateurs*Error! Bookmark not defined.*

10.4 Check-list Efficience*Error! Bookmark not defined.*

10.5 Check-list Efficacité.....*Error! Bookmark not defined.*

10.6 Check-list Durabilité.....*Error! Bookmark not defined.*

10.7 Encodage dans PIT..... 24

10.8 Cadre logique année 26

10.9 Aperçu des marchés publics..... 26

1 FICHE PROJET (1 PAGE)

Code Navision (Numéro d'intervention)	BDI/040/18/11	Objectif général
Date de signature de la convention spécifique	22/08/2005	Le projet A.P.I.P. contribue à l'amélioration de la bonne gouvernance.
Budget (EUR)	5.910.000 euros	
Date de démarrage	20/10/2006	Objectif spécifique
Date de signature CMO / Transfert à la CTB	20/10/2006	Le projet A.P.I.P. vise à améliorer l'efficacité de l'administration
Date de fin	19/10/2010	
Secteur (CAD)	Consolidation de la société	Résultats attendus
Régie (1) / cogestion (2) /mixed (3)	(3)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements. 2. Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le présent projet ont reçu une formation relative à ce matériel. 3. L'ENA (Ecole Nationale d'Administration) ex-Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF) est renforcée pour assurer la formation des fonctionnaires/utilisateurs.
Ministère de tutelle	Ministère du Plan et de la Reconstruction	
Contrepartie exécutante	Unité de Gestion du Projet A.P.I.P.	
Manager en charge du projet	Responsable de l'Unité de Gestion A.P.I.P.	
Delco :	Daniel Coursoux	
Bénéficiaires	Services et directions de la Fonction Publique	
Bourses (h/m)	0	
Assistance Technique (h/m)	0	
Localisation géographique du projet	National	
Composition de la SMCL		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant du Ministère des Relations extérieures, président et ordonnateur du projet ; ▪ Représentant du Ministère du Plan et de la Reconstruction ; ▪ Représentant du Ministère des Finances ; ▪ Représentant Résident de la CTB, co-ordonnateur du projet (ou de leurs délégués respectifs). 		
<i>N.B. : Pour les réunions de la SMCL relatives à la sélection des requêtes de financement, l'Attaché à la Coopération près de l'Ambassade de Belgique est membre à part entière avec droit de vote.</i>		

2 SITUATION ACTUELLE EN BREF

Brève présentation du projet

Le projet APIP (Appui Ponctuel aux Institutions Publiques) s'inscrit dans le Programme Quinquennal du Gouvernement du Burundi ainsi que dans le Programme Indicatif de Coopération, notamment dans son premier axe d'intervention : « Reconstruction de l'Etat et renforcement des capacités ».

De façon transversale, le projet APIP renforce le PIC 2006-2010 dans 4 programmes prioritaires : Programme d'appui à la gouvernance et à la sécurité, Programme d'appui au développement économique et à l'agriculture, Programme d'appui aux services sociaux de base et Programmes multisectoriels.

Il vise à renforcer les capacités des institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la « bonne gouvernance » et des services sociaux rendus aux populations, au travers d'appuis ponctuels en équipements et en formation de leurs utilisateurs.

Il s'agit d'un appui physique et ponctuel aux institutions publiques, donc de portée limitée dans l'envergure des actions entreprises et dans leur durée. Il ne s'agit pas de conduire des projets ambitieux et complexes mais bien de répondre à des besoins urgents et ponctuels en équipements informatiques et bureautiques et en formations informatiques, de combler des besoins dans ces domaines, de corriger des oublis, de remettre à niveau de nouveaux fonctionnaires et de perfectionner les plus anciens.

Au cours de l'année 2009, le projet APIP a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a établi un grand nombre de constats positifs et formulé des recommandations pour améliorer l'impact des différentes interventions de l'Unité de Gestion du Projet. Certaines conclusions du rapport de l'EMP seront reprises dans le présent rapport.

3 BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

3.1 Aperçu des activités

Le projet A.P.I.P. s'articule autour de 3 activités :

Equipement des administrations et services éligibles.

La procédure d'introduction des requêtes ainsi que le canevas de leur analyse ont été définis et présentés lors de l'atelier de lancement du projet le 31 mai 2007. Mais la procédure a été affinée et validée par la 6^{ème} réunion de la SMCL du 12 juin 2008, puis, améliorée à la suite de l'évaluation à mi parcours de janvier 2009.

Toutes les acquisitions de matériels et logiciels ainsi que les formations des utilisateurs sont réalisées par des appels d'offre ouverts respectant la réglementation des marchés publics burundais en vigueur. L'UGP apporte son assistance aux services demandeurs pour la formulation de leur besoin en terme d'équipements et de formations conformes aux objectifs du projet. L'un des points du canevas d'évaluation des requêtes est l'engagement des structures requérantes à pérenniser les équipements en matière de consommables et de maintenance, à garantir des locaux adaptés à la conservation des matériels et à désigner ou se doter de personnel suffisamment compétent en maintenance de premier niveau de ces équipements.

Après l'acceptation d'une première requête du Bureau de la Planification de l'Education en juin 2007, la SMCL du projet APIP a approuvé 23 autres requêtes, en 6 phases successives :

- Quatre requêtes le 8 novembre 2007 (4^{ème} réunion de la SMCL) pour le CPF /ENA, le Ministère de la Santé Publique (MSP), trois services du Ministère du Plan et de la Reconstruction ainsi que le Cabinet (MPR) et la Direction du Cadastre National (CN).
- Quatre autres le 9 septembre 2008 (7^{ème} réunion de la SMCL) pour le Cabinet du Ministère de l'Information, de la Communication et Relations avec le Parlement (MICRP), la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH), la Direction Générale de la Géologie et des Mines (DGGM) et le Cabinet du Ministère et la Direction des Transports Internationaux (MTPT).
- Deux requêtes supplémentaires le 11 décembre 2008 (8^{ème} réunion de la SMCL) pour le programme EPISAT du Ministère de la Santé Publique et pour le FONIC (Fonds National d'Investissement Communal) du Vice Ministère chargé du Développement Communal,
- suivies des trois requêtes de l'Institut National de Santé Public (INSP), de la Direction des Titres Fonciers (DTF) et du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine (9^{ème} réunion de la SMCL, du 15 mai 2009) ;
- Par consultation circulaire de ses membres, la SMCL du projet APIP a approuvé en date du 26 juin 2009 les requêtes du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN), de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Mobilisation pour l'Auto Développement (DGMAD, du Centre d'Information Environnementale (CIE), de la Direction Générale des Transports, Postes et Télécommunications (DGTPT) et de la Direction des Etudes, du Contrôle des Travaux et des Matériaux Locaux de Construction (DECTMLC) du Ministère des Travaux Publics.]
- Enfin, lors de leur 10^{ème} réunion du 4 août 2009, les membres de la SMCL du projet APIP ont donné leur accord de principe pour l'informatisation et l'équipement du Fonds de Micro crédit Rural, la Direction Générale de l'Artisanat, la Direction Générale de la

Solidarité Nationale et la Direction Générale de la Protection Sociale. Ils ont également approuvé un second appui au Bureau de la Planification de l'Education.

Au niveau global, pour le résultat 1, après 32 mois de fonctionnement opérationnel depuis l'atelier de lancement du projet, le projet APIP a procédé à des liquidations de dépenses, des engagements de dépenses (commandes) et des autorisation de financements approuvés par la SMCL pour un montant total de 1.241.214,09 € soit 56% du montant total de 2 216 797 € prévu par le DTF et son avenant financier sur la ligne A 01.01.

La mise en place de la nouvelle loi sur les Marchés Publics au Burundi, à partir du premier trimestre 2009, a ralenti le rythme des déboursements sur la ligne « A.01.01 ; Fonds d'Equipements ». Toutefois, à la fin de l'année 2010 le projet APIP devrait atteindre un taux d'exécution proche des 100% car les requêtes présentées et en attente à la fin de l'année 2009 totalisent plusieurs centaines de millions de FBUs.

Formation des fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le projet.

Les utilisateurs des services équipés en 2009 ont été formés dans différents contextes : EPISTAT, FONIC, Direction des Titres Fonciers, Ministère de la Communauté Est Africaine, Institut National de Santé Publique ainsi que les nouvelles structures bénéficiaires équipées en fin d'année 2009.

Formations générales aux outils informatiques de base : Eléments de systèmes d'exploitation, bureautique, messagerie et Internet.

Formations plus spécifiques à des logiciels "métiers".

Les formations sont conduites avec sérieux et professionnalisme par le volontaire chargé de ces formations. Les petits dysfonctionnements constatés lors des premières formations ont été rapidement corrigés par de nouvelles dispositions et organisations. On note un souci constant d'amélioration, une bonne connaissance du terrain et des motivations réelles des utilisateurs. Des outils objectifs d'évaluation et de mesure sont mis en place et utilisés.

Au niveau global pour le résultat 2, après 32 mois de fonctionnement opérationnel depuis l'atelier de lancement du projet, APIP a procédé à des liquidations de dépenses, des engagements de dépenses (commandes) et des autorisation de financements approuvés par la SMCL pour un montant total de 269.725,80 € soit un peu plus de 56 % du montant total de 480 000 € prévu par le DTF.

La principale difficulté pour les formations réside dans la réelle motivation des utilisateurs potentiels. Chacun souhaite se former dans l'espoir d'acquérir des moyens d'améliorer sa condition sans trop savoir si les outils seront vraiment utilisés et appropriés par une pratique courante. Le problème est aggravé par la pratique des Perdiem, destinés au départ à couvrir les frais de déplacement pour se rendre aux sites de formation et qui sont devenus au fil du temps, dans certains cas la seule motivation, une forme de récompense financière.

Comme il est écrit dans le rapport d'évaluation à mi-parcours, « *former les agents ne suffit pas. Dans la phase de démarrage, les causes et risques de démotivation et d'abandon sont nombreuses. Pour éviter ou pour limiter la déperdition des connaissances constatée par les tests après trois mois, il faut assister les utilisateurs pendant la phase de démarrage, sur le terrain, pour désamorcer les blocages et leur montrer comment résoudre les petits problèmes quotidiens. Il faut les mettre en confiance et soutenir leur intérêt.* »

Forts de ce constat, le projet APIP a mis en place un service d'« accompagnement » qui permet, à chaque structure ayant bénéficié d'équipements et de formations, de recevoir l'assistance et les

conseils d'un informaticien, pendant une durée variant d'un à trois mois, pour faciliter la mise en place d'une informatisation pertinente.

Sur la durée, les tests réalisés après chaque formation sont répétés après trois mois pour objectiver l'évolution des acquis et définir une réelle stratégie de formation et d'accompagnement.

Le bilan peut être présenté de la façon suivante :

Formations de base : 867 personnes ont ainsi pu être formées

formation	bénéficiaire(s)	nombre des personnes à former	nombre des personnes formées	%
VISTA	MICRP, MEEM, MTPT INSP, BBN, TF, DGDMA, DGTPT et VMCTPE	168	168	100
Word 2007	MICRP, MEEM, MTPT INSP, BBN, TF, DGDMA, DGTPT et VMCTPE	188	188	100
Excel 2007	MICRP, MEEM, MTPT INSP, BBN, TF, DGDMA, DGTPT et VMCTPE	188	188	100
PowerPoint 2007	MICRP, MEEM, MTPT INSP, BBN, TF, DGDMA, DGTPT et VMCTPE	188	188	100
Access 2007	MICRP, MEEM, MTPT et VMCTPE	63	63	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS KIRUNDO	11	11	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS NGOZI	9	9	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS KAYANZA	9	9	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS CIBITOKI	9	9	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS BUBANZA	9	9	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS BUJA et RURAL	18	18	100
Initiation, Word, Excel, PowerPoint,	BPS KARUSI	7	7	100
	Total	867	867	

Formations spécifiques : 59 personnes ont été formées

formation	bénéficiaire(s)	nombre des personnes à former	nombre des personnes formées	%
Oracle	ENA	2	2	100
CDS -ISIS	MEEM	5	5	100
MapInfo - SIG	MEEM, VMCTPE	22	22	100
AutoCad	VMCTPE, MTPT	16	14	88
ArchiCad	VMCTPE	12	8	67
MS-Publisher	MICRP	4	4	100
Adobe Acrobat	MICRP	4	4	100
	Total	65	59	91

Renforcement du Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF) pour assurer la formation des fonctionnaires/utilisateurs.

Ce résultat attendu était un préalable qui a d'ailleurs été concrétisé par le projet APIP dès le démarrage du projet. Le renforcement des capacités de formation a été réalisé et la formation de deux formateurs en place assurée. Le projet APIP a tenu ce qui était prévu

Pour le résultat 3, à la fin de l'année 2007 APIP a passé commande pour l'acquisition d'équipements supplémentaires de formation pour un montant total de 104.809,47 € soit environ 95% du montant total des 110 000 € prévus au DTF.

On ainsi été acquis et installés.

Equipements informatiques : 4 ordinateurs portables, 15 Desk top, 1 serveur, 3 photocopieuses, 15 onduleurs et 15 stabilisateurs ;

Logiciels : Des CD ROM pour la réparation, la réinstallation et la sauvegarde sur ordinateurs et pour le réseau ; des CD ROM de logiciels de formation (Oracle) et un antivirus général.

Divers : 4 vidéo projecteurs, 38 sessions de formation et de perfectionnement sur 11 modules de formation, 1 groupe électrogène de secours, deux climatiseurs dans la salle de formation.

Toutes ces dépenses ont été imputées en 2008 à l'exclusion du logiciel Oracle dont la fourniture a connu quelques retards, terminés au début de l'année 2009.

La principale difficulté rencontrée par le projet APIP est le relatif désengagement du CPF du secteur de la formation des fonctionnaires en informatique suite à sa reconversion en ENA. La mission de formation continue et de perfectionnement des fonctionnaires de l'Etat qui lui restait pourtant dévolue a été occultée par la nouvelle mission de formation diplômante devenue la seule et unique préoccupation du nouveau directeur.

De ce fait, l'ENA n'a pas répondu au premier appel d'offres lancé par APIP pour des formations. Lors du deuxième appel d'offre de formation, la proposition a été confiée à une personne inexpérimentée et n'a pu être retenue.

Le bilan des activités du projet APIP à la date du 31 décembre 2009 est synthétisé dans le tableau de la page suivante :

3.2 Analyse de la planification des activités

L'Appui Ponctuel aux Institutions Publiques fonctionne plutôt comme un fonds que comme un projet.

Il répond aux requêtes présentées par des administrations et services éligibles. Le travail de l'équipe d'APIP ne repose donc pas véritablement sur un planning d'activités mais sur une estimation annuelle du nombre de requêtes qui pourraient être traitées et approuvées par la SMCL puis mises en œuvre par les 4 membres de l'Unité de Gestion du Projet : le directeur d'intervention, le délégué à la cogestion, le volontaire en charge du volet « formations » et le volontaire en charge du volet « accompagnement ».

L'envoi du dépliant à tous les ministères et à un très grand nombre d'entités administratives parapubliques a multiplié les demandes adressées au Ministère du Plan et de la reconstruction. La plupart d'entre elles contiennent des éléments partiellement inéligibles au support d'APIP, et souffrent de lacunes techniques en ce qui concerne l'expression et la formulation des besoins en équipements et en formations.

Bien qu'elle soit mandatée prioritairement pour analyser la recevabilité des requêtes présentées, l'UGP consacre beaucoup de temps à l'assistance aux structures requérantes pour formuler, de façon acceptable, la version qui sera défendue devant les membres de la SMCL.

Au cours des onze SMCL qui se sont tenues durant les 3 années d'existence du projet, certaines requêtes ont été présentées à plusieurs reprises, et parfois sans succès, à l'approbation de la SMCL. C'est elle qui, in fine, statue sur l'acceptation ou le refus de mise en œuvre.

Afin de résoudre ce problème de navettes incessantes, les intervenant du projet se sont convenus qu'après l'obtention d'un accord de principe émis par la SMCL, en séance plénière, l'UGP pouvait mettre en œuvre le contenu d'une requête après avoir reçu, par consultation circulaire, l'accord de chacun des membres de la SMCL.

Ce dispositif souple, qui ne nécessite pas la tenue d'une réunion de la SMCL pour conclure sur chaque requête présentée, a permis la conclusion de 9 accords spécifiques au cours de l'année 2009.

4 BILAN DES FINANCES

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

STATUTS	Mode de financem ent	Budget total	Total dépenses 2006	Total dépenses 2007	Total dépenses 2008	Cumul dépenses au 31/12/08	Prévision des dépenses (effectuée en Q4 2008)				Exécution des dépenses (réalisée en Q4 2009)					Total de 2006 à 2009	
							Q1 2009	Q2 2009	Q3 2009	Q4 2009	Total 2009	Q1 2009	Q2 2009	Q3 2009	Q4 2009		Total 2009
A MOYENS SPECIFIQUES																	
A 01 Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements																	
A 01 01 Fonds d'équipements (et de formation spécialisée)	COGEST	2 216 797,00		20 570,70	249 442,73	270 013,43	208 242,60	362 939,80	300 000,00	300 000,00	1 171 182,40	31 279,83	158 773,73	111 763,79	53 376,82	355 194,17	625 207,60
A 02 Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis ont reçu une formation																	
A 02 01 Formation spécialisée des responsables en IT	COGEST	20 000,00		0,00	165,04	165,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305,46	3 133,85	209,85	3 649,16	3 814,20
A 02 02 Formation liée à la fourniture d'équipements (hors formation en formation de base)	COGEST	460 000,00		2 206,13	28 110,31	30 316,44	12 874,42	20 063,31	36 755,96	69 693,69	139 387,38	12 874,42	23 753,00	41 289,06	45 299,64	123 216,12	153 532,56
A 03 Le CPF est renforcé pour améliorer la formation des utilisateurs																	
A 03 01 Fourniture de matériel informatique	COGEST	90 000,00		0,00	62 080,24	62 080,24	594,08	1 188,16	2 376,32	4 158,56	8 317,12	594,08	29 565,52	0,00	0,00	30 159,60	92 239,84
A 03 02 Mise à niveau / recyclage des formateurs du CPF	COGEST	20 000,00		0,00	6 649,15	6 649,15	464,34	760,32	1 224,66	2 449,32	4 898,64	464,34	0,00	0,00	0,00	464,34	7 113,49
SOUS TOTAL : MOYENS SPECIFIQUES		2 806 797,00	0,00	22 776,83	346 447,47	369 224,30	222 175,44	384 951,59	340 356,94	376 301,57	1 323 785,54	45 212,67	212 397,71	156 186,70	98 886,31	512 683,39	881 907,69
Z MOYENS GENERAUX																	
Z 01 01 1 Expert international Delco	REGIE	592 800,00	13 814,39	139 692,01	136 796,74	290 303,14	36 993,25	36 993,25	36 993,25	36 993,25	147 973,00	32 412,07	38 862,57	29 782,32	34 938,60	135 995,56	426 298,70
Z 01 02 1 Directeur d'intervention (local)	REGIE	19 200,00	1 187,40	4 798,63	3 750,84	9 736,87	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00	936,53	1 041,53	978,15	952,10	3 908,31	13 645,18
Z 01 03 1 Comptable projet	REGIE	43 200,00	529,33	6 203,15	6 011,64	12 744,12	1 793,00	1 793,00	1 793,00	2 426,53	7 805,53	1 530,62	1 909,60	1 804,00	2 576,06	7 820,28	20 564,40
Z 01 04 1 Secrétaire	REGIE	24 000,00	0,00	3 113,82	2 816,61	5 930,43	880,00	880,00	880,00	1 173,33	3 813,33	807,35	919,17	1 042,46	1 384,97	4 153,95	10 084,38
Z 01 05 2 Chauffeurs	REGIE	38 400,00	0,00	4 042,25	4 124,70	8 166,95	1 166,00	1 166,00	1 166,00	1 554,67	5 052,67	1 194,53	1 264,08	1 664,06	2 219,96	6 342,63	14 509,58
Z 01 06 Appui gardiens	REGIE	3 360,00	0,00	2 447,79	1 022,56	3 470,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 470,35
Z 01 07 2 Véhicules	REGIE	40 000,00	0,00	33 223,73	0,00	33 223,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 223,73
Z 01 08 5 Ordinateurs, imprimantes et onduleurs	REGIE	10 000,00	0,00	6 483,33	0,00	6 483,33	0,00	2 600,00	916,67	0,00	3 516,67	0,00	194,29	0,00	0,00	194,29	6 677,62
Z 01 09 Mobiliers	REGIE	6 000,00	0,00	4 173,37	0,00	4 173,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 173,37
Z 01 10 1 Photocopieur scanner	REGIE	4 000,00	0,00	1 537,03	0,00	1 537,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537,03
Z 01 11 3 Climatiseurs	REGIE	6 000,00	0,00	2 089,03	0,00	2 089,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,03
Z 01 12 Aménagement des bureaux	REGIE	3 000,00	0,00	1 941,57	-266,87	1 674,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-58,17	-30,58	-27,01	-18,85	-134,61	1 540,09
Z 01 13 Fonctionnement véhicules	COGEST	22 300,00	0,00	8 283,11	6 606,09	14 889,20	757,00	3 308,87	3 312,61	3 376,81	10 755,28	4 570,10	1 511,91	1 091,85	1 419,14	8 593,00	23 482,20
Z 01 14 Location bureaux	REGIE	40 000,00	2 550,00	5 100,00	6 703,00	14 353,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	886,16	3 303,74	3 625,80	1 030,74	8 846,44	23 199,44
Z 01 15 Maintenance équipements	COGEST	2 600,00	0,00	119,13	533,13	652,26	878,29	1 104,61	900,00	1 104,61	3 987,51	512,85	151,91	553,76	274,84	1 493,36	2 145,62
Z 01 16 Télécommunication et internet	COGEST	9 700,00	0,00	2 513,00	1 962,96	4 475,96	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	691,98	1 747,48	799,29	732,76	3 971,51	8 447,47
Z 01 17 Fournitures	COGEST	11 400,00	0,00	3 479,00	2 903,43	6 382,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522,32	929,58	-12,98	749,33	2 188,25	8 570,68
Z 01 18 Perdiem	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Z 01 19 Atelier d'information, de démarrage	COGEST	1 000,00	0,00	999,53	0,00	999,53	357,06	357,06	357,06	357,06	1 428,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,53
Z 01 20 SMLC	REGIE	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Z 01 21 Consultances ponctuelles, Marchés publics, expertises informatiques	REGIE	12 000,00	0,00	2 728,33	2 358,71	5 087,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,95	245,61	1 821,58	332,80	2 942,94	8 029,98
Z 01 22 Evaluation à mi parcours	REGIE	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 891,99	9 900,00	0,00	0,00	12 791,99	12 791,99
Z 01 23 Evaluation finale interne	REGIE	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Z 01 24 Audits	REGIE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Z 01 25 Imprévus	REGIE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Z 01 27 Volontaire		0,00			-1 941,57	-1 941,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 898,22	945,73	-1 755,29	1 157,03	-2 550,75	-4 492,32
Z 01 28 TVA prise en compte	REGIE	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			148,16	93,74	241,90	241,90
Z 01 29 TVA prise en compte	COGEST						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			24 760,71	3 663,20	28 413,91	28 413,91
Z 02 Solde de formulation	REGIE	11 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL : MOYENS GENERAUX		943 203,00	18 081,12	232 967,81	173 381,97	424 430,90	53 924,60	49 202,78	47 316,59	47 986,25	198 432,23	44 543,06	62 896,62	66 276,86	51 496,42	225 212,96	649 643,86
TOTAL GENERAL		3 750 000,00	18 081,12	255 744,64	519 829,44	793 655,20	276 100,04	434 154,37	387 675,53	424 287,82	1 522 217,77	89 755,73	275 294,33	222 463,56	150 382,73	737 896,35	1 531 551,55
	Total Régie	896 203,00	18 081,12	217 574,04	161 376,36	397 031,52						38 245,81	58 555,74	39 084,23	44 667,15	180 552,93	577 584,45
	Total Cogestion	2 853 797,00	0,00	37 171,07	358 453,08	395 624,15						51 509,92	216 738,59	183 379,33	105 715,58	557 343,42	952 967,57

4.2 Analyse du planning financier

Le taux d'engagement réalisé par rapport au prévisionnel est de presque 50%.

Cette distorsion est liée, en grande partie, à la mise en place de la nouvelle loi des marchés publics qui a ralenti la passation des nouveaux marchés.

A la lecture du tableau de la page précédente on constate cependant que les déboursments ont été de 60% supérieurs à ce qu'ils avaient été en 2008 au chapitre des moyens spécifiques.

Dans leur rapport de février 2009, les évaluateurs du projet APIP formulent les remarques suivantes :

« Au niveau global pour le résultat 1, après 20 mois de fonctionnement opérationnel depuis l'atelier de lancement du projet, APIP a procédé à des liquidations de dépenses, des engagements de dépenses (commandes) et des autorisation de financements approuvés par la SMCL pour un montant total de 938 516,01 € soit environ 42% du montant total de 2 216 797 € prévu par le DTF et son avenant financier ». (Rapport EMP – APIP page 21)

« Au niveau global pour le résultat 2, après 20 mois de fonctionnement opérationnel depuis l'atelier de lancement du projet, APIP a procédé à des liquidations de dépenses, des engagements de dépenses (commandes) et des autorisation de financements approuvés par la SMCL pour un montant total de 202 471,03 € soit environ 42% du montant total de 480 000 € prévu par le DTF. » (Rapport EMP – APIP page 23)

« Pour le résultat 3, dès sa première année de fonctionnement, APIP a procédé à l'acquisition d'équipements de formation supplémentaires pour un montant total de 104.809,47 € soit environ 95% du montant total de 110 000 € prévu par le DTF ». (Rapport EMP – APIP page 24)

Depuis 26 mois maintenant le projet APIP est entré dans un rythme de croisière qui devrait permettre au projet APIP de s'accomplir normalement, en respectant planning et budget

« Globalement on peut dire que sauf problème imprévisible à ce jour, les 100% de réalisation devraient pouvoir être atteints dans les délais initialement prévus".(Rapport EMP – APIP page 8).

5 SUIVI DES INDICATEURS

5.1 Objectif spécifique

Pour l'objectif spécifique du projet APIP (« *L'efficacité de l'Administration est améliorée.* ») les indicateurs sont au nombre de deux :

- le nombre d'équipements informatiques et bureautiques fournis aux administrations requérantes ;
- le nombre d'agents formés, en formations de base et en formations spécifiques.

5.2 Résultats

Le DTF a défini de façon précise les trois résultats attendus du projet. Le budget du projet étant également défini suivant ces termes, le suivi budgétaire et comptable de l'avancement du projet est naturellement axé sur les résultats.

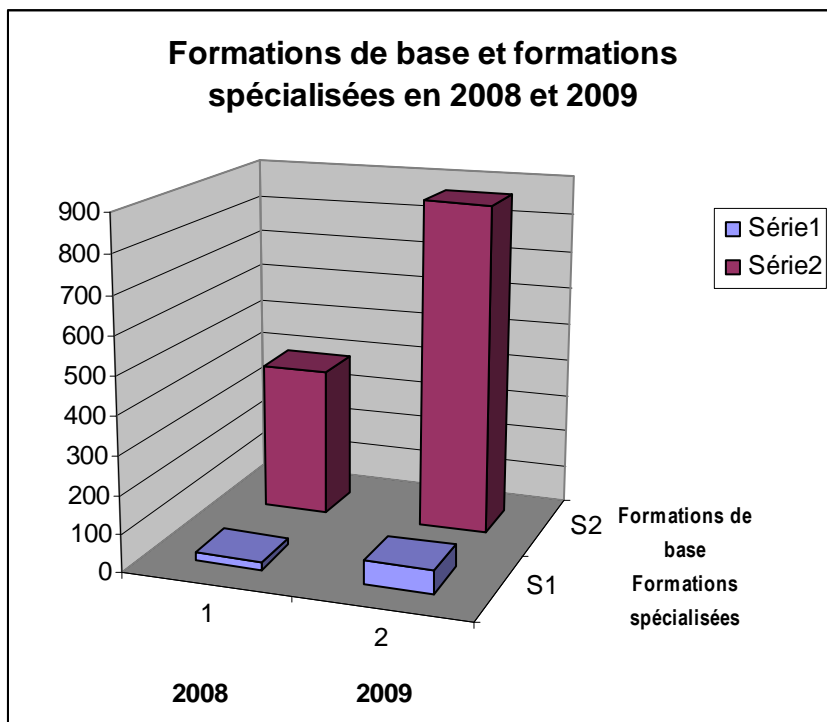
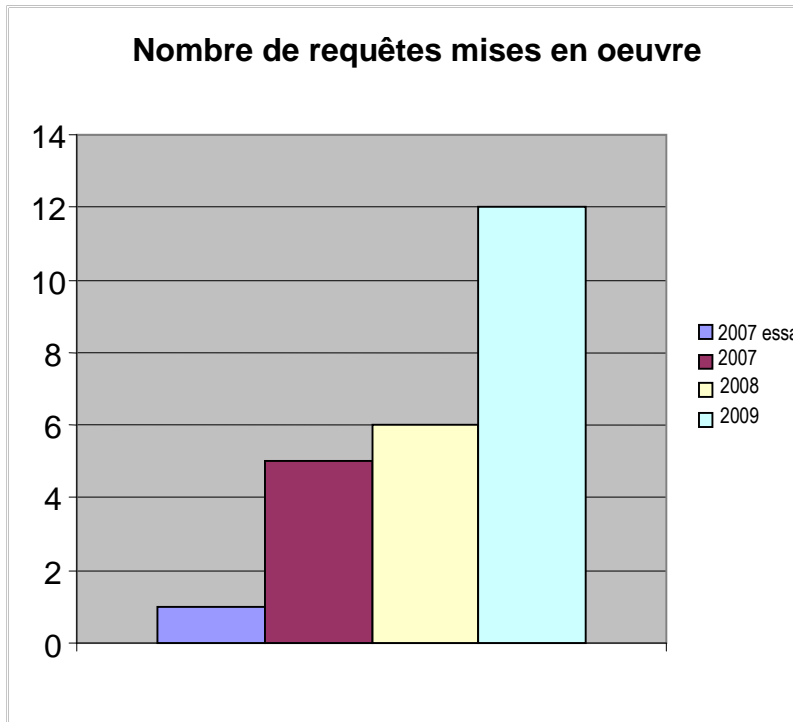
Sur le plan opérationnel, pour le résultat 1, *équipement des structures requérantes*, le projet assiste les demandeurs pour la formulation de leurs requêtes, les conseille efficacement, respecte scrupuleusement le code des marchés publics burundais et a défini et validé la procédure de sélection des demandes. Les indicateurs de performance relatifs à ce résultat sont donc pris en compte et respectés. Toutefois, dans la mesure où APIP ne peut que rarement s'appuyer sur un audit organisationnel préalable, ni sur un audit technique (électrique et environnemental) son assistance à la formulation de la requête souvent longue, complexe et fouillée, peut parfois s'avérer, au moment de l'installation, insuffisante pour les besoins, au sens large, du service bénéficiaire.

Pour le résultat 2, *formation des utilisateurs*, le projet organise les formations nécessaires pour une utilisation autonome, suffisante des outils mis en place par leurs utilisateurs. Il organise également les formations techniques de responsables IT des services concernés, lorsqu'ils existent ou sont recrutés ou désignés par les services bénéficiaires. Des évaluations avant formation sont réalisées pour organiser des groupes homogènes que les besoins du service ne permettent pas toujours de respecter. Une évaluation de la formation est réalisée au final, sanctionnée par un certificat pour ceux qui ont réussi. Une nouvelle évaluation après trois mois de mise en pratique est également effectuée. Là encore, les indicateurs de performance relatifs à ce résultat attendu sont mesurés et respectés. Depuis 2009, APIP peut s'appuyer sur une phase d'accompagnement au démarrage (de un à trois mois) ce qui permet de maintenir un bon niveau des performances lors de l'évaluation après trois mois. Le résultat 2, a été renforcé par la mise en place du service « Accompagnement » puisque APIP forme le bénéficiaire à l'utilisation individuelle et collective de son ordinateur et du service informatisé.

Le résultat 3, tel qu'il était défini par le DTF est atteint à 95% mais les hypothèses ne se sont pas toutes vérifiées. En particulier, la nouvelle mission de l'ENA, de formation diplômante de nouveaux cadres de la Fonction Publique a occulté pendant plusieurs mois la mission de perfectionnement et de formation permanente qui lui est encore dévolue. Ceci explique l'absence de l'ENA dans les formations dispensées par le projet entre octobre 2007 et fin 2008. Les choses sont en train d'être rentrées dans l'ordre en 2009 et plus de 60% des services de formations ont été confiés à l'ENA

Le rôle de l'ENA dans la formation continue des fonctionnaires en poste a été conforté au cours de l'année 2009. La convention de partenariat entre l'ENA et APIP pour les formations des bénéficiaires du Projet a été finalisée en juillet 2009.

5.3 Évolution des indicateurs



6 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI

Le projet s'inscrit directement dans la première composante du Programme Indicatif de Coopération bilatérale 2006-2010 entre le Royaume de Belgique et la République du Burundi. Il s'inscrit également dans le premier axe du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté du Burundi tout en contribuant indirectement aux trois autres.

L'amélioration de la gouvernance des institutions appuyées contribue indirectement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le projet reste pertinent dans sa formulation, dans le contexte actuel. Il permet de combler des vides, de résoudre rapidement des problématiques "oubliées" par des opérations de plus grande envergure. Tous les bénéficiaires considèrent le projet comme un "ballon d'oxygène".

6.1 Efficience

L'évaluation de ce critère peut être abordée selon plusieurs axes :

- Un axe budgétaire et comptable de suivi des réalisations.
- Un axe plus opérationnel de suivi du déroulement des opérations.
- Un axe fonctionnel et organisationnel de l'UGP.

Si la répartition des tâches entre Directeur d'Intervention et Délégué à la Cogestion semble dans le contexte du projet APIP ne poser aucun problème, l'arrivée du volontaire chargé des formations, en janvier 2008, a comblé un besoin évident. Celle du volontaire chargé de l'accompagnement, en juillet 2009, a conforté l'efficience du travail de l'équipe. De par sa technicité particulière, le projet APIP avait besoin de compétences fortes en matière d'utilisation de l'informatique, de formation des utilisateurs et de gestion rationnelle des équipements et réseaux fournis. Ce point est donc réglé et il est évident que cette fonction clé pour le bon fonctionnement du projet doit être maintenue dans l'UGP pour toute la durée du projet.

Les taux de présence élevés (96 % pour les formations bureautiques, 100% pour les formations à des logiciels spécifiques) montrent la justesse des dispositions rapidement prises par le projet pour éviter toute formation mal ciblée ou peu motivée.

Pour ce qui concerne le suivi des réalisations effectives, 19 services ont pu être déjà appuyés, 5 requêtes acceptées sont en cours de réalisation, de nouvelles demandes sont en cours d'analyse et d'instruction avant présentation à la SMCL. Sur le plan de la supervision du projet dans son ensemble, chaque requête est suivie avec précision dans son déroulement.

Il manque peut être une vision globale, une forme de chronogramme de l'ensemble des actions en cours avec leur situation budgétaire, comptable, et opérationnelle précise, en terme de prévisions et de réalisation.

Pour ce qui concerne l'axe budgétaire et comptable, les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte :

- les liquidations lorsque le paiement est effectué ;
- les engagements de dépense lorsque la commande est passée mais non soldée ;
- ou les autorisations de dépenses ou de la SMCL lorsque les marchés ne sont pas encore attribués de manière à coller au plus près à la réalité.

Sur ces bases, le tableau des engagements / prévisions dressé à la fin de l'année 2009 (c'est-à-dire à mi parcours du projet) s'établit de la façon suivante:

	Au 31 décembre 2009				
Résultat	Budget mobilisé (dépensé et engagé)	Budget qui aurait dû être dépensé selon DTF	% mobilisé / prévu	Budget total alloué	% total
Equipement	1.241.214,09 €	1.817.680,00 €	68%	2 216 797,00€	56 %
Formations	269.725,80 €	360.000,00 €	75%	480 000,00€	56 %
CPF/ENA	104 809,47 €	110 000,00 €	95%	110 000,00 €	95%

Le DTF prévoyait une acquisition plus rapide d'équipements au démarrage du projet. Le lancement effectif des opérations le 31 mai 2007 explique donc totalement le chiffre de 42 % d'avancement du projet sur sa durée totale, si l'on prend comme point de départ non pas la date de mise en œuvre portée à la CMO (octobre 2006) mais cet atelier de lancement (31 mai 2007).

Si l'on considère, comme c'est généralement le cas dans ce type de projets, que la fin prévue du projet représente la fin des accords de financement par la SMCL et non la fin de la dernière réception définitive, **le projet devrait donc pouvoir parvenir à ses résultats attendus dans les délais impartis avec le budget prévu.**

6.2 Efficacité

L'objectif spécifique du projet: « L'efficacité des administrations appuyées par le projet est améliorée » est défini en termes vagues et difficilement quantifiables.

Les dix neuf services équipés au 31 décembre 2009 ont vu leurs performances améliorées mais à des degrés très divers :

La bureautique est largement utilisée même si l'organisation des dossiers et les hiérarchies de répertoires ne sont ni structurées ni administrées. Ce point doit être abordé lors des formations IT programmées et lorsque la nécessité s'en fera sentir.

La messagerie et Internet motivent beaucoup les utilisateurs, même si les causes de déconnexions intempestives, fréquentes et mal comprises, les perturbent.

Mais pour les outils spécifiques qui modifient les habitudes de travail, l'utilisation est globalement plus faible. Dans certains cas (Cadastre, Titres Fonciers), l'utilisation des outils métiers (MapInfo) n'a pas vraiment démarré.

C'est un fait que les outils et logiciels informatiques de nature différentes n'intéressent pas toutes les personnes de la même manière suivant leur métier. Si les outils bureautiques (traitement de texte, navigateur web et messagerie principalement) sont d'une utilisation de plus en plus générale et banalisée et de ce fait susceptibles d'intéresser le plus grand monde, il n'en est pas de même pour les autres logiciels. Ils sont plus spécifiques de certaines facettes de certains métiers. Les outils d'analyse et de calcul, tableurs et bases de données, sont d'une utilisation beaucoup moins fréquente. De même les outils de communication, PAO et sites web sont moins largement utilisés.

C'est encore plus vrai pour les outils spécifiques qui touchent au cœur du métier et impactent fortement les habitudes de travail.

Il est donc nécessaire de cibler les formations aux seuls logiciels qui seront réellement utilisés et qui constituent un réel besoin. Le principe de toute technique est que les utilisateurs ne se servent que de ce dont ils ont besoin au quotidien et oublient rapidement le reste.

Mais il y a plus que cette nécessité d'utilisation au quotidien des outils mis en place. La peur de mal faire, la démotivation face aux petits problèmes quotidiens, la résistance au changement, sont autant de facteurs qui empêchent les utilisateurs de s'approprier les outils ce qui garantirait l'efficacité du projet.

Il est également nécessaire, pour limiter ces problèmes de mettre en place un réel accompagnement au démarrage que le projet n'assure pas suffisamment jusqu'à présent. Il faut peut être profiter de la relance du partenariat avec l'ENA pour combler ce vide ou trouver une autre solution. L'utilisation initialement prévue du Fonds d'expertise pose des problèmes de mise en œuvre et n'est pas adaptée à un accompagnement initial de base des utilisateurs finaux.

6.3 Durabilité

Certaines des hypothèses formulées pour permettre d'atteindre l'objectif du projet ne se vérifient pas complètement. Le budget de l'Etat burundais est en très forte augmentation, 92 % de la dette vient d'être effacée ce qui devrait augmenter les liquidités disponibles et permettre d'augmenter certaines dotations budgétaires.

En théorie, les services bénéficiaires d'un appui ont toute latitude pour demander lors de la préparation budgétaire l'inscription des lignes budgétaires pour les consommables et la maintenance des équipements. Ils peuvent, à l'instar du Ministère des Finances et du Ministère de la Fonction Publique recruter des contractuels spécialistes TIC sur des bases très supérieures aux grilles de salaires généralement appliquées. Mais cela reste à la discrétion des services qui doivent argumenter leur demande. La SMCL, au moment de l'approbation des requêtes, rappelle la nécessité pour les services bénéficiaires d'inscrire pour les exercices suivants les moyens nécessaires à la pérennisation de l'appui. Le projet lui même prévoit la dotation nécessaire pour la première année de fonctionnement. Les bénéficiaires n'ont donc en théorie qu'à reconduire la demande sur ces bases lors de la préparation budgétaire. Mais demander est une chose et obtenir en est une autre.

Sur le plan des moyens humains, une des grandes difficultés réside dans l'extrême rareté des compétences dans le domaine informatique. Le Rwanda voisin qui offre globalement des rémunérations, au moins trois fois supérieures aggrave le problème. Les bénéficiaires ont les plus grandes difficultés à recruter et conserver après leurs formations des "informaticiens qualifiés". Le responsable IT du Ministère du Plan et de la Reconstruction, ministère de tutelle du projet APIP, qui a bénéficié d'une formation dans le cadre de l'appui APIP à 4 Directions du Ministère, vient de quitter son emploi pour un poste de responsable IT au Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge.

S'il semble nécessaire au moins à court terme que chaque service bénéficiaire d'un appui puisse se doter d'un responsable IT en charge des petits dépannages des utilisateurs, de l'inventaire et de la maintenance de premier niveau, il est moins évident que chacun doive se doter d'un personnel de très haut niveau en informatique. Il faut peut être suggérer, pour le moyen terme, la possibilité de mutualiser entre plusieurs ministères ce type d'expertise en particulier pour l'administration des réseaux. Les taux moyennement pratiqués sont de l'ordre d'un administrateur pour quelques serveurs (moins de 10) et un parc de 250 machines en régime normal.

7 MESURES ET RECOMMANDATIONS

7.1 Synthèse des critères d'appréciation

Si l'on se réfère aux conclusions de la mission à mi-parcours, le projet APIP a fait la démonstration de son efficacité et de son efficience même si la durabilité des activités entreprises n'est pas toujours démontrable.

7.2 Recommandations

Au niveau de la SMCL : Certains demandeurs se plaignent que la SMCL prend parfois des décisions à un niveau technique qui n'est pas de son ressort. L'équipe d'évaluation à mi-parcours a pu constater que la SMCL considère les remarques et observations avec un esprit constructif et une certaine bienveillance. La SMCL doit toutefois concentrer son analyse au niveau stratégique et d'opportunité des requêtes et éviter toute digression technique qui devrait être analysée en amont.

Elle doit veiller à ce que les conditions en amont mais aussi en aval des requêtes soient garanties.

Dans l'élaboration de leur requête, les demandeurs s'engagent le plus souvent à éliminer les matériels hors d'usage et non réparables. Mais cet engagement n'est pas suivi d'effet. En l'absence de directives nationales claires, la SMCL pourrait alors proposer que le projet récupère les matériels obsolètes pour les traiter selon une procédure à définir.

Au niveau de l'UGP d'APIP : L'arrivée du Responsable du volet Formations informatiques au projet APIP, le 20 janvier 2008 après le démarrage du projet a comblé un vide. Sa présence, ou une compétence équivalente, doit être maintenue pour toute la durée du projet. Elle a été renforcée par celle d'un chargé de l'accompagnement opérationnel sur le terrain, le 15 juillet 2009, pour permettre une meilleure appropriation des outils par leurs utilisateurs.

Filterer et limiter les formations Access qui n'est pas un outil bureautique utile à tous.

Répéter les tests d'évaluation pour mesurer l'évolutivité relative des capacités acquises par les utilisateurs.

Rechercher des formes de motivation pour les formations autres que les Per Diem qui induisent des demandes peu ou pas réellement objectives.

Le programme devrait également pouvoir s'appuyer plus librement et aisément sur les Fonds d'Etudes et d'Expertise existants. C'était d'ailleurs une recommandation initiale du programme que les termes de référence de la présente évaluation à mi-parcours nous demandaient expressément de vérifier. Il faut véritablement passer à l'acte et faire participer le délégué à la Cogestion de APIP et le volontaire responsable du volet formations informatiques aux SMCL de ces deux fonds.

Référencer, sur le site de la CTB, et pourquoi pas sur les sites des partenaires, le site Web que le projet a développé pour faire connaître son activité et les résultats atteints aux institutions et aux partenaires potentiels. Acheter un nom de domaine Internet pour un référencement direct sur Google par exemple.

Faire un constat qui peut déboucher sur une intervention directe d'APIP dans les cas simples ou proposer que soit diligentée une étude ou audit préalable.

Le niveau de performance n'est pas toujours suffisant. Au delà de la difficulté à utiliser les services du fonds d'expertise à des fins d'assistance au démarrage et d'accompagnement des utilisateurs

durant la montée en charge, il faut compléter l'outil de formation par un accompagnement systématique au démarrage des projets appuyés jusqu'à appropriation suffisante par les utilisateurs.

Dans un même ordre d'idée, afin de garantir la durabilité des équipements les plus sensibles (serveurs et composants actifs des réseaux) les structures appuyées devraient pouvoir garantir à APIP la conformité électrique (isolement, terre, etc.) des réseaux où ces équipements seront raccordés. En cas de doute ou de difficulté particulière, APIP devrait pouvoir diligenter un rapide audit technique.

Analyser ou faire analyser le nouveau code des marchés publics du Burundi pour déterminer le type de marché le mieux adapté pour la fourniture des équipements informatiques afin de raccourcir les délais d'approvisionnement jugés trop longs par les demandeurs. La procédure de Marchés à Commandes prévue dans le nouveau code des marchés publics (loi N° 1 du 4 février 2008) est une piste à étudier. Une autre alternative pourrait être de s'appuyer sur la suggestion approuvée le 22 octobre 2008 par le Comité des Partenaires de gérer Fonds d'Etude, Fonds d'Expertise et APIP selon la loi belge en matière de marchés publics.

Définir les dispositions à mettre en œuvre, en accord avec la réglementation des marchés publics pour corriger les effets pervers des fluctuations monétaires.

Pour la CTB siège et bureau de la Représentation : Améliorer la synergie avec les Fonds d'Etude, d'Expertise et d'Infrastructure.

Donner à APIP la possibilité de réaliser les constats et accompagnement au démarrage dans les cas simples ou de le faire réaliser.

La fin, initialement prévue du projet, en octobre 2010, devrait correspondre en fait à la fin de la mise en oeuvre des requêtes. Il restera à traiter les encours compte tenu des délais de marchés incompressibles. La durée de 48 mois prévue initialement conduirait alors à une clôture définitive au plus tard le 30 mai 2011.

En conclusion : Il n'est pas prévu de prolonger la durée de vie du programme APIP, ni de le reconduire en l'état. Toutefois, à la fin du programme, des besoins spécifiques et limités, qui peuvent être considérés comme ponctuels, subsisteront probablement. Un projet comparable à APIP par certains points de vue trouverait alors sa place pour coordonner des micro projets « ponctuels » pour combler des vides, conduits malgré tout comme de véritables projets avec un phase préparatoire, une phase opératoire et une phase d'accompagnement jusqu'à appropriation suffisante des outils, ce qui deviendrait le résultat à atteindre. Toutefois il faudra veiller, si cette hypothèse est retenue, à définir avec précision, ce qui peut être pris en compte et ce qui ne doit pas l'être, pour éviter toute confusion avec d'autres programmes ou projets de plus grande envergure et toute divergence d'interprétation sur la nature des demandes éligibles.

8 NOUVEAU PLANNING

8.1 Planning des activités de l'année N+1

Comme le montre le tableau ci-dessous le prévisionnel Q1 et Q2 2010, les requêtes acceptées et les engagements financiers du projet APIP à la date du 31 décembre 2009 correspondent à plus de 588.000 euros.

Pour pouvoir boucler les activités du projet si possible à la date du 31 décembre 2010, les membres de l'Unité de Gestion du Projet devront donc traiter en cours d'année 2010 une dizaine de requêtes, dont 6 leur sont déjà proposées en début d'année 2010.

PREVISIONS DE PAIEMENT Q1 et Q2 2010

Tx de change de l'€: 1500 Fbu pour 1 €

Référence	Ligne budg	Coût total en BIF	Coût total en €	Janvier	Février	Mars	Total Q1 2010	avr-10	mai-10	juin-10	Total Q2 2010	A programme r en Q3 2010
marchés engagés												
DAO 267 lot 1&2 MI-SOFT	A_01_01	75 200 000	50 133,33	13 301,79		35 093,33	48 395,12				0,00	
DAO 267 lot 3&5 BUSTEC	A_01_01	123 536 432	82 357,62	21 139,22	57 650,33		78 789,55					
DAO 267 lot 6 ROCK GLOBAL	A_01_01	79 596 801	53 064,53	14 079,52		0,00	14 079,52	37 145,17			37 145,17	
DAO 267 lot 7 CBINET	A_01_01	11 425 820	7 617,21		0,00		0,00	7 617,21			7 617,21	
DAO 267 lot 4	A_01_01	26 450 911	17 633,94		5 290,18		5 290,18	12 343,76			12 343,76	
DAO 245 lots 1, 2 & 4 / OSA	A_01_01	146 724 375	97 816,25		97 816,25		97 816,25				0,00	
DAO 245 lot 3 / BUROFLASH	A_01_01	71 396 383	47 597,59	12217,14	33 318,31		45 535,45				0,00	
DAO 245 lots 5 & 6 /INFOCOM	A_01_01	18 425 960	12 283,97		12 283,97		12 283,97				0,00	
DAO 31 lot 1 /OSA	A_01_01	28 927 071	19 284,71		19 284,71		19 284,71				0,00	
DAO 31 lot 2 CBINET	A_01_01	6 855 492	4 570,33		4 570,33		4 570,33				0,00	
DAO 266 - CAL Bdi	A_01_01	5 378 592	3 585,73	3 118,48			3 118,48				0,00	
Marchés (DAO 281) FMCR, DGA, DGPS, DGSN, BUPLANED	A_01_01	228 343 907	152 229,27			45 668,78	45 668,78		106 560,49		106 560,49	
marchés identifiés à programmer												
marchés réseau BUPLANED	A_01_01	27 500 000	18 333,33			0,00	0,00	18 333,33			18 333,33	
marchés BRB, ENA, AI MSP	A_01_01	295 870 800	197 247,20						59 174,16		59 174,16	138 073,04
marchés envisageables												
SMCL d'avril 5 requêtes)	A_01_01	675 000 000	450 000,00								0,00	450 000,00
Total		1 820 632 544	1 213 755,03	63 856,15	230 214,09	80 762,11	374 832,36	75 439,48	165 734,65	0,00	241 174,13	588 073,04
Récap	A_01_01		1 213 755,03	63 856,15	230 214,09	80 762,11	374 832,36	75 439,48	165 734,65	0,00	241 174,13	588 073,04

8.2 Planning financier de l'année N+1

STATUTS	Mode de financem ent	Budget total	Total dépenses 2006	Total dépenses 2007	Total dépenses 2008	Total 2009	Total de 2006 à 2009	Q1 2010	Q2 2010	Q3 2010	Q4 2010	Total 2010	TOTAL	Différence	% d'exécution
A MOYENS SPECIFIQUES															
A 01	<i>Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements</i>														
A 01 01	COGEST	2 216 797,00		20 570,70	249 442,73	355 194,17	625 207,60	380 680,31	241 174,13	588 073,04	0,00	1 209 927,47	1 835 135,07	-381 661,93	83%
A 02	<i>Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis ont reçu une formation</i>														
A 02 01	COGEST	20 000,00		0,00	165,04	3 649,16	3 814,20	187,12	0,00	0,00	0,00	187,12	4 001,32	-15 998,68	20%
A 02 02	COGEST	460 000,00		2 206,13	28 110,31	123 216,12	153 532,56	52 407,42	46 420,25	13 364,25	0,00	112 191,92	265 724,48	-194 275,52	58%
A 03	<i>Le CPF est renforcé pour améliorer la formation des utilisateurs</i>														
A 03 01	COGEST	90 000,00		0,00	62 080,24	30 159,60	92 239,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 239,84	2 239,84	102%
A 03 02	COGEST	20 000,00		0,00	6 649,15	464,34	7 113,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 113,49	-12 886,51	36%
SOUS TOTAL : MOYENS SPECIFIQUES		2 806 797,00	0,00	22 776,83	346 447,47	512 683,39	881 907,69	433 274,84	287 594,38	601 437,29	0,00	1 322 306,51	2 204 214,20	-602 582,80	78%
Z MOYENS GENERAUX															
Z 01 01 1	REGIE	592 800,00	13 814,39	139 692,01	136 796,74	135 995,56	426 298,70	37 932,52	41 761,50	41 761,50	41 761,50	163 217,02	589 515,72	-3 284,28	99%
Z 01 02 1	REGIE	19 200,00	1 187,40	4 798,63	3 750,84	3 908,31	13 645,18	1 100,76	1 307,58	1 307,58	1 307,58	5 023,50	18 668,68	-531,32	97%
Z 01 03 1	REGIE	43 200,00	529,33	6 203,15	6 011,64	7 820,28	20 564,40	2 213,59	2 862,83	2 561,32	3 360,32	10 998,05	31 562,45	-11 637,55	73%
Z 01 04 1	REGIE	24 000,00	0,00	3 113,82	2 816,61	4 153,95	10 084,38	1 518,83	1 943,55	1 976,86	2 233,59	7 672,83	17 757,21	-6 242,79	74%
Z 01 05 2	REGIE	38 400,00	0,00	4 042,25	4 124,70	6 342,63	14 509,58	2 475,66	2 772,78	2 800,49	3 156,21	11 205,14	25 714,72	-12 685,28	67%
Z 01 06	REGIE	3 360,00	0,00	2 447,79	1 022,56	0,00	3 470,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 470,35	110,35	103%
Z 01 07 2	REGIE	40 000,00	0,00	33 223,73	0,00	0,00	33 223,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 223,73	-6 776,27	83%
Z 01 08 5	REGIE	10 000,00	0,00	6 483,33	0,00	194,29	6 677,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 677,62	-3 322,38	67%
Z 01 09	REGIE	6 000,00	0,00	4 173,37	0,00	0,00	4 173,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 173,37	-1 826,63	70%
Z 01 10 1	REGIE	4 000,00	0,00	1 537,03	0,00	0,00	1 537,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537,03	-2 462,97	38%
Z 01 11 3	REGIE	6 000,00	0,00	2 089,03	0,00	0,00	2 089,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,03	-3 910,97	35%
Z 01 12	REGIE	3 000,00	0,00	1 941,57	-266,87	-134,61	1 540,09	-3,97	0,00	0,00	0,00	-3,97	1 536,12	-1 463,88	51%
Z 01 13	COGEST	22 300,00	0,00	8 283,11	6 606,09	8 593,00	23 482,20	1 910,33	1 575,00	1 575,00	1 575,00	6 635,33	30 117,53	7 817,53	135%
Z 01 14	REGIE	40 000,00	2 550,00	5 100,00	6 703,00	8 846,44	23 199,44	3 558,50	1 562,42	4 406,10	1 750,41	11 277,43	34 476,87	-5 523,13	86%
Z 01 15	COGEST	2 600,00	0,00	119,13	533,13	1 493,36	2 145,62	274,48	493,33	493,33	493,33	1 754,48	3 900,10	1 300,10	150%
Z 01 16	COGEST	9 700,00	0,00	2 513,00	1 962,96	3 971,51	8 447,47	1 076,25	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 076,25	12 523,72	2 823,72	129%
Z 01 17	COGEST	11 400,00	0,00	3 479,00	2 903,43	2 188,25	8 570,68	933,19	1 050,00	1 050,00	1 050,00	4 083,19	12 653,87	1 253,87	111%
Z 01 18	COGEST	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Z 01 19	COGEST	1 000,00	999,53	0,00	0,00	0,00	999,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,53	-0,47	100%
Z 01 20	REGIE	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-600,00	0%
Z 01 21	REGIE	12 000,00	2 728,33	2 358,71	2 942,94	8 029,98	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	12 029,98	29,98	100%
Z 01 22	REGIE	16 000,00	0,00	0,00	0,00	12 791,99	12 791,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 791,99	-3 208,01	80%
Z 01 23	REGIE	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	100%
Z 01 24	REGIE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	-3 750,00	25%
Z 01 25	REGIE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 600,00	1 600,00	866,67	5 066,67	5 066,67	66,67	101%
Z 01 27	REGIE	0,00	0,00	-1 941,57	-2 550,75	-4 492,32	-4 492,32	274,92	0,00	0,00	0,00	274,92	-4 217,40	-4 217,40	#DIV/0!
Z 01 28	REGIE	0,00	0,00	0,00	241,90	241,90	241,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,90	241,90	#DIV/0!
Z 01 29	COGEST	0,00	0,00	0,00	28 413,91	28 413,91	28 413,91	6 713,23	0,00	0,00	0,00	6 713,23	35 127,14	35 127,14	#DIV/0!
Z 02	REGIE	11 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 643,00	0%
SOUS TOTAL : MOYENS GENERAUX		943 203,00	18 081,12	232 967,81	173 381,97	225 212,96	649 643,86	61 978,28	60 928,99	76 532,18	59 804,60	259 244,05	908 887,92	-34 315,08	96%
TOTAL GENERAL		3 750 000,00	18 081,12	255 744,64	519 829,44	737 896,35	1 531 551,55	495 253,12	348 523,37	677 969,47	59 804,60	1 581 550,56	3 113 102,12	-636 897,88	83%
Total Régie		896 203,00	18 081,12	217 574,04	161 376,36	180 552,93	577 584,45	51 070,80	56 810,66	72 413,85	55 686,27	235 981,58	813 566,03	-82 636,97	91%
Total Cogestion		2 853 797,00	0,00	37 171,07	358 453,08	557 343,42	952 967,57	444 182,32	291 712,71	605 555,62	4 118,33	1 345 568,98	2 299 536,09	-554 260,91	81%

9 CONCLUSIONS

9.1 Activités et Finances

Les activités sont bien lancées mais le niveau de décaissement ne traduit pas l'importance des requêtes en cours de traitement.

9.2 Critères de suivi

9.2.1 Efficience

Le projet a maintenant atteint son régime de croisière.

Le projet est réalisé dans son ensemble à 56 % des résultats attendus, même si les déboursements ne sont pas tous exécutés à la fin de l'année 2009

Sur le plan humain, l'arrivée du volontaire chargé des formations, a comblé un besoin évident. Il est clair que cette fonction clé pour le bon fonctionnement du projet doit être maintenue dans l'UGP pour toute la durée du projet.

Le manque le plus important réside dans la faiblesse de l'accompagnement au démarrage. Il faut certainement profiter de la relance du partenariat avec l'ENA pour combler ce vide ou trouver une autre solution avec le recours ponctuel à de l'expertise / formation locale. L'utilisation initialement prévue du Fonds d'expertise pose des problèmes de mise en œuvre et n'est pas adaptée à un accompagnement initial de base des utilisateurs finaux.

9.2.2 Efficacité

L'objectif spécifique du projet : « L'efficacité des administrations appuyées par le projet est améliorée » est définie en termes vagues et difficilement quantifiables.

Pour la plupart des bénéficiaires du projet APIP l'objectif spécifique du projet, d'améliorer leur efficacité est atteint.

9.2.3 Durabilité

L'évolution du budget 2009 et l'annulation de 92% de la dette extérieure du Burundi par le FMI créent un contexte favorable à la prise en charge des acquis des projets par les bénéficiaires pour l'avenir. Mais rien n'est encore acquis et le contexte général de pénurie de moyens humains qualifiés reste problématique.

9.3 Avis de la SMCL sur les recommandations

Le 16 avril 2009, les membres de la SMCL ont reçu la version du rapport de l'évaluation à mi-parcours qui a été validé lors de la réunion du 15 mai 2009.

10 ANNEXES

10.1 Encodage dans FIT

Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BDI0401811

Project Title :	APIP		
Budget Version :	G01	Year to month :	31/12/2009
Currency :	EUR		
YIM :	Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing		

Status	Fin Mode	Amount	2009				Total	Total Exp.	Balance	% Exec	
			2008	Q1	Q2	Q3					Q4
A MOYENS SPECIFIQUES		2.806.797,01	573.574,55	45.458,97	212.652,49	156.186,70	93.896,31	513.184,47	886.859,02	1.919.537,99	32%
01 Les administrateurs et		2.216.797,00	274.005,06	31.526,13	159.028,51	111.763,79	53.376,82	355.695,25	629.700,31	1.587.096,69	28%
01 Fonds d'équipements (et de	COGEST	2.216.797,00	274.005,06	31.526,13	159.028,51	111.763,79	53.376,82	355.695,25	629.700,31	1.587.096,69	28%
02 Les fonctionnaires,		480.000,01	30.731,25	12.874,42	24.058,46	44.422,91	45.509,49	126.865,28	157.596,53	322.403,48	33%
01 Formation spécialisée des	COGEST	20.000,00	165,04		305,46	3.133,85	209,85	3.649,16	3.814,20	16.185,80	19%
02 Formation liée à la	COGEST	460.000,00	30.566,21	12.874,42	23.753,00	41.289,06	45.299,64	123.216,12	153.782,33	306.217,67	33%
03 Formation en informatique	COGEST	0,01	0,00						0,00	0,01	0%
03 Le CPF est renforcé pour		110.000,00	68.938,24	1.058,42	29.585,52			30.623,94	99.562,18	10.437,82	91%
01 Fourniture de Matériel	COGEST	90.000,00	62.080,24	594,08	29.585,52			30.159,60	92.239,84	-2.239,84	102%
02 Mise à niveau / recyclage	COGEST	20.000,00	6.858,00	464,34				464,34	7.322,34	12.677,66	37%
Z GENERAL MEANS		943.203,00	419.980,57	44.296,77	62.641,83	66.276,87	51.407,31	224.622,78	644.603,45	298.599,55	69%
1 General Means		931.860,00	419.980,57	44.296,77	62.641,83	66.276,87	51.407,31	224.622,78	644.603,45	298.599,55	69%
1 Expert international Delco	REGIE	592.800,00	290.303,14	32.412,07	38.862,57	29.782,32	34.938,60	135.995,56	426.298,70	166.501,30	72%
2 Directeur d'intervention	REGIE	19.200,00	9.736,87	936,53	1.041,53	978,15	952,10	3.908,31	13.645,18	5.554,82	71%
3 Comptable projet	REGIE	43.200,00	12.744,12	1.530,62	1.909,60	1.804,00	2.484,22	7.728,44	20.472,56	22.727,44	47%
04 Secrétaire	REGIE	24.000,00	5.930,43	807,35	919,17	1.042,46	1.384,97	4.153,95	10.084,38	13.915,62	42%
05 Chauffeurs	REGIE	38.400,00	8.166,95	1.194,53	1.264,08	1.664,06	2.219,96	6.342,63	14.509,58	23.890,42	38%
06 Appui gardiens	REGIE	3.360,00	3.470,35						3.470,35	-110,35	103%
07 Véhicules	REGIE	40.000,00	33.223,73						33.223,73	6.776,27	83%
08 Ordinateurs, imprimantes et	REGIE	10.000,00	6.483,33		194,29			194,29	6.677,62	3.322,38	67%
09 Mobiliers	REGIE	6.000,00	4.173,37						4.173,37	1.826,63	70%
10 Photocopieuse scanner	REGIE	4.000,00	1.537,03						1.537,03	2.462,97	38%
11 Climatiseurs	REGIE	6.000,00	2.089,03						2.089,03	3.910,97	35%
12 Aménagement des bureaux	REGIE	3.000,00	1.674,70	-58,17	-30,58	-27,01	-18,85	-134,61	1.540,09	1.459,91	51%
13 Fonctionnement véhicules	COGEST	22.300,00	14.889,20	4.570,10	1.511,91	1.091,65	1.419,14	8.592,99	23.482,19	-1.182,19	105%
14 Location bureaux	REGIE	40.000,00	14.353,00	886,16	3.303,74	3.625,80	1.030,74	8.846,44	23.199,44	16.800,56	58%
15 Maintenance équipements	COGEST	2.600,00	652,26	512,85	151,91	553,76	274,84	1.493,36	2.145,62	454,38	83%
16 Télécommunications et	COGEST	9.700,00	4.475,96	691,98	1.747,48	799,30	732,76	3.971,51	8.447,47	1.252,53	87%
17 Fournitures	COGEST	11.400,00	1.932,20	276,03	674,80	-12,98	752,07	1.689,92	3.622,12	7.777,88	32%
18 Per diem	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	?
19 Atelier d'information, de	COGEST	1.000,00	999,53						999,53	0,47	100%
20 SMCL	REGIE	600,00	0,00						0,00	600,00	0%
21 Consultance ponctuelles :	REGIE	12.000,00	5.087,04	542,95	245,61	1.821,58	332,80	2.942,94	8.029,98	3.970,02	67%
22 Evaluation à mi-parcours	REGIE	16.000,00	0,00	2.891,99	9.900,00			12.791,99	12.791,99	3.208,01	80%
23 Evaluation finale interne	REGIE	16.000,00	0,00						0,00	16.000,00	0%
24 Audits	REGIE	5.000,00	0,00						0,00	5.000,00	0%
25 Imprévus	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	?
26 Imprévus	REGIE	5.000,00	0,00						0,00	5.000,00	0%
27 Volontaire	REGIE	0,00	-1.941,57	-2.898,22	945,73	-1.755,29	1.157,03	-2.550,75	-4.492,32	4.492,32	?
28 TVA prise en compte	REGIE	0,00	0,00			148,16	93,74	241,90	241,90	-241,90	?
29 TVA prise en compte	COGEST	0,00	0,00			24.760,71	3.653,20	28.413,91	28.413,91	-28.413,91	?
02 Solde de formulation		11.643,00	0,00						0,00	11.643,00	0%
01 Solde formulation	REGIE	11.643,00	0,00						0,00	11.643,00	0%

Coopération Technique Belge



REGIE	896.203,00	397.031,52	38.245,81	58.555,74	39.084,23	44.575,31	180.461,09	577.492,61	318.710,39	64,00
COGEST	2.853.797,01	396.623,70	51.509,93	216.738,58	183.379,34	105.718,31	557.346,16	953.969,86	1.899.827,15	33,00
TOTAL	3.750.000,01	793.655,22	89.755,74	275.294,32	222.463,57	150.293,62	737.807,25	1.531.462,47	2.218.537,54	41,00

10.2 Cadre logique

Objectif Global			
La Bonne Gouvernance est améliorée			
Objectif spécifique	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
L'Efficacité de l'Administration est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur quantitatif global : nombre de services/départements dont l'efficacité a été augmentée par la dotation d'équipements et la formation des utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Etude de base au démarrage du projet Rapports semestriels du projet Rapports semestriels des Ministères requérants. Rapport final du projet Rapports d'évaluation à mi-parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> Les dynamiques de paix et de stabilité préservent la stabilité du Burundi. Les réformes, décidées en août dernier, renforcent l'efficacité des administrations publiques. Les mécanismes de coordination de l'aide mis en place deviennent totalement opérationnels. Les engagements budgétaires, en ce qui concerne les salaires et les équipements des administrations puissent être tenus et renforcés. Les engagements des autres bailleurs de fonds en appui aux institutions publiques se concrétisent. Augmentation graduelle des salaires de la FP
Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les administrations et services éligibles sont pourvus en équipements ; Les équipements sont remis aux administrations et services : ces équipements sont installés et en état de fonctionnement, les fonctionnaires utilisateurs sont en capacité de maîtriser leur fonctionnement des modalités de maintenance, d'entretien et de liaison éventuelle (réseau) au matériel existant ou futur ont été réfléchies et arrêtées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures de sélection des demandes sont approuvées et le traitement des dossiers de demande s'effectue de manière efficace, objective et pertinente. Les procédures de marchés publics sont appliquées pour l'acquisition du matériel retenu. Les institutions requérantes disposent de conseils pertinents de la part de l'UGP en matière de maintenance et de compatibilité du matériel envisagé et en matière de formation utile pour le personnel utilisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations et de services pourvus en équipement. (Rapports semestriels du projet) Nombre d'équipements fournis. (Accusé de réception et de l'installation des équipements) Adéquation entre le matériel fourni et les moyens disponibles. PV des réunions de la SMCL 	<ul style="list-style-type: none"> Les dossiers de demande privilégient les services et départements qui répondent aux cinq priorités du projet qui renforcent la bonne gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> une meilleure collecte, meilleur traitement des données meilleure coordination des activités et des informations une amélioration du service à la population, un contact plus direct, capacité de la population à participer aux choix. amélioration de la capacité et cohérence de la gestion informatique En cas de nécessité, une intervention complémentaire est prévue par recours à d'autres moyens (p.e. via le FEt, FEx ou FBBR) afin d'apporter une meilleure durabilité. La procédure d'appel d'offres est respectée

Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 2 : Les fonctionnaires, utilisateurs des équipements fournis par le présent projet ont reçu une formation relative à ce matériel Ce second résultat permettra d'assurer trois types de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation informatique de base pour l'utilisateur, - une formation pour l'utilisateur spécifique relative à un type de matériel ou de logiciel spécialisé. - une formation plus spécifique à destination du responsable informatique/Help desk du ministère bénéficiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires utilisateurs du matériel fourni par le projet, possèdent une capacité d'utilisation de base de ce matériel grâce à la formation pertinente qu'ils ont suivi au CPF. • Les fonctionnaires utilisateurs de matériel spécialisé fourni par le projet, possèdent une capacité d'utilisation suffisante de ce matériel grâce à la formation pertinente qu'ils ont suivi soit au CPF soit auprès d'un organisme de formation spécialisé. • Les fonctionnaires chargés par les institutions requérantes d'assurer une responsabilité IT / Help desk, seront en capacité d'assumer cette responsabilité grâce à la formation pertinente qu'ils ont suivi soit au CPF soit auprès d'un organisme de formation spécialisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs qui ont reçu une formation et qui sont capables d'effectuer les tâches requises pour le bon fonctionnement de leurs services/unités (Les diplômes et certificats de formation) • Nombre d'utilisateurs qui ont reçu une formation de base en informatique à travers le CPF (Rapports semestriels du CPF) • Nombre de responsables en IT / Help desk qui gèrent durablement les réseaux et assistent les fonctionnaires à l'utilisation efficace du matériel informatique. (Rapports semestriels du projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'institution requérante permet aux fonctionnaires utilisateurs de suivre les formations pour la durée requise ; elle facilite cette formation. • Les formations fournies par le CPF en matière d'informatique de base seront données en priorité aux fonctionnaires bénéficiant d'un appui en équipement à travers le présent projet. • L'institution requérante cherchera les moyens d'accompagner la fourniture de matériel informatique par une mise à disposition d'un responsable en IT / Help desk qui pourra bénéficier d'une formation spécialisée.
<p>Résultat 3 : Le Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF) est renforcé pour assurer la formation des utilisateurs. Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CPF dispose de 15 places de formation supplémentaires (en plus des 20 places supplémentaires financées par la BAD) - le personnel du CPF disposera d'un matériel informatique adéquat (15 appareils en plus) - les formateurs (trois au moins) auront suivi les formations leur permettant d'assumer la formation de base d'un nombre plus élevé de fonctionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel supplémentaire mis à disposition des formateurs du centre et pour augmenter les postes de formation, permet au CPF d'assurer les formations de base destinées aux fonctionnaires utilisateurs des institutions bénéficiaires du projet. • Les formateurs du CPF possèdent une maîtrise suffisante pour assurer cette augmentation des formations à assurer. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PC et autre matériel informatique installés au CPF (Rapports semestriels du projet) ▪ Nombre de formateurs du CPF recyclés (Rapports semestriels du CPF). ▪ Nombre de formations de base dispensées (Rapports semestriels du CPF). ▪ Qualité des formations dispensées : niveau, contenu, adéquation avec les besoins des fonctionnaires utilisateurs (Rapport d'évaluation à mi-parcours). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CPF désigne un troisième formateur en informatique. ▪ Le CPF stimule et favorise la formation de ses formateurs (recyclage) notamment au niveau des capacités en réseau. ▪ Les appuis programmés par la BAD (prévus en 2006-2007) se concrétisent effectivement afin de permettre une réelle complémentarité des contributions. ▪ Le centre continue à jouer un rôle central dans la formation / recyclage des fonctionnaires en renforçant sa notoriété et sa reconnaissance auprès de son Ministère de tutelle.

10.3 Aperçu des marchés publics

Suivi des Contrats BDI 0401811 - APIP -

Référence du Marché	Référence du Contrat	Type de Marché	Mode de Financement	Ligne budgétaire	Coût		Intitulé du Marché	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Date de début du contrat	Paiements effectués										Reste à payer		
					BIF	EUR					décompte 1	Date	décompte 2	Date	décompte 3	Date	décompte 4	Date	décompte 5	Date		Total général	
DNCMP/311/F/2009/CT B-BDI/031	DNCMP/311/F/2009/CTB-BDI/031 Lot 1	Fournitures	COG	A_01_01	41 324 387		Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP	Fourniture, Installation d'un réseau Internet à l'INSP, Titres Fonciers et MACEA	O.S.A	03/11/2009	12 397 316	23/11/09										12 397 316	28 927 071
DNCMP/311/F/2009/CT B-BDI/031	DNCMP/311/F/2009/CTB-BDI/031 Lot 2	Fournitures	COG	A_01_01	6 855 492		Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP	Installation et mise en œuvre de connexions Internet à l'INSP aux Titres Fonciers et au MACEA	CBINET	05/11/2009												0	6 855 492
DNCMP/255/F/2009/CT B-BDI/245	DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lots 1, 2 et 4	Fournitures	COG	A_01_01	209 606 250		Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP	Ordinateurs de bureau (lot 1), Ordinateurs portables (Lot 2) et logiciels (Lot 4)	O.S.A	03/11/2009	62 881 875	01/12/09										62 881 875	146 724 375
DNCMP/255/F/2009/CT B-BDI/245	DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lot 3	Fournitures	COG	A_01_01	71 396 283		Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP	Imprimantes, photocopieurs, table à digitaliser et consommables	BUROFLASH	07/11/2009	21 418 885	20/01/10										21 418 885	49 977 398
DNCMP/255/F/2009/CT B-BDI/245	DNCMP/255/F/2009/CTB-BDI/245 Lots 5 et 6	Fournitures	COG	A_01_01	26 322 800		Fourniture, installation et mise en service des réseaux informatiques au profit du MACEA, DTF et INSP	Climatiseurs (Lot 5) et Equipements divers (Lot 6)	INFOCOM	09/11/2009	7 896 840	16/12/09										7 896 840	18 425 960
BDI-CTB/266/2009	BDI-CTB/266	service	COG	A_01_01	16 135 776		Maintenance et entretien des équipements informatiques et bureautiques des 17 bureaux provinciaux de santé (BPS)		CAL BURUNDI	30/10/2009	5 378 592	23/11/09	5 378 592	16/12/09	5 378 592	25/01/10						16 135 776	0
DNCMP/332/F/2009/CT B-BDI/267	DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lots 1 & 2	Fournitures	COG	A_01_01	75 200 000		Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTFP.	Ordinateurs de bureau et onduleurs (lot 1) et Ordinateurs portables (lot 2)	MI-SOFT	06/01/2010	22 560 000	29/01/10										22 560 000	52 640 000
DNCMP/332/F/2009/CT B-BDI/267	DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lots 3 & 5	Fournitures	COG	A_01_01	123 536 432		Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTFP.	Imprimantes, photocopieurs, scanners et onduleurs (lot 3) Clés USB, Appareil numérique, GPS et multiprises. (lot 5)	BUSTEC	22/12/2009	37 060 930	20/01/10										37 060 930	86 475 502
DNCMP/332/F/2009/CT B-BDI/267	DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lot 6	Fournitures	COG	A_01_01	79 596 801		Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTFP.	Mise en réseau	ROCK GLOBAL	04/01/2010	23 879 040	29/01/10										23 879 040	55 717 761
DNCMP/332/F/2009/CT B-BDI/267	DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lot 7	Fournitures	COG	A_01_01	11 425 820		Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTFP.	Connexions Internet	CBINET	Pas de date												0	11 425 820
DNCMP/332/F/2009/CT B-BDI/267 (relance) (f1)	DNCMP/332/F/2009/CTB-BDI/267 Lot 4	Fournitures	COG	A_01_01	3 315 897 13 692 530 9 442 484		Fourniture, installation et la mise en réseau et en service d'équipements informatiques et bureautiques au profit du BBN, DGMAD, DECTMLC, CIE, DGTFP.	Logiciels	BUSTEC IT COMS OSA	Pas encore de date												0 0 0	3 315 897 13 692 530 9 442 484
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 1 et Lot 5	Fournitures	COG	A_01_01	89 009 122		Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Ordinateurs de bureau + onduleurs (lot 1); multiprises, Clés USB, vidéo projecteurs, appareils numériques, disques durs (Lot 5)	O.S.A ?													0	89 009 122
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 2	Fournitures	COG	A_01_01	4 280 810		Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Ordinateurs portables	CAL BURUNDI ?													0	4 280 810
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 3	Fournitures	COG	A_01_01	68 624 611		Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Photocopieur grand modèle, imprimante, scanner et onduleurs	BURO FLASH?													0	68 624 611
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 4	Fournitures	COG	A_01_01	14 985 000		Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Logiciels	MI-SOFT?													0	14 985 000
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 6	Fournitures	COG	A_01_01	42 024 604		Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Mise en réseau	ROCK GLOBAL?													0	42 024 604
DNCMP/245/F/2009/CT B-BDI/281BDI 281	DNCMP/245/F/2009/CTB-BDI/281BDI 281 Lot 7	Fournitures	COG	A_01_01			Fourniture, installation, mise en réseau et mise en service d'équipements informatiques et bureautiques au FMCR, à la DGA, au Buplaned, à la DGSN et à la DGPS	Connexions Internet	Marché à relancer?													0	0
Montant total des marchés en cours					906 775 099		Total des paiements restant à effectuer en 2010 sur ces marchés															702 544 437	

MARCHÉS EN COURS D' EXECUTION

MARCHÉS EN COURS D' ATTRIBUTION